

.....

Construire votre projet alimentaire territorial

pour rapprocher production locale
et consommation locale

.....



Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

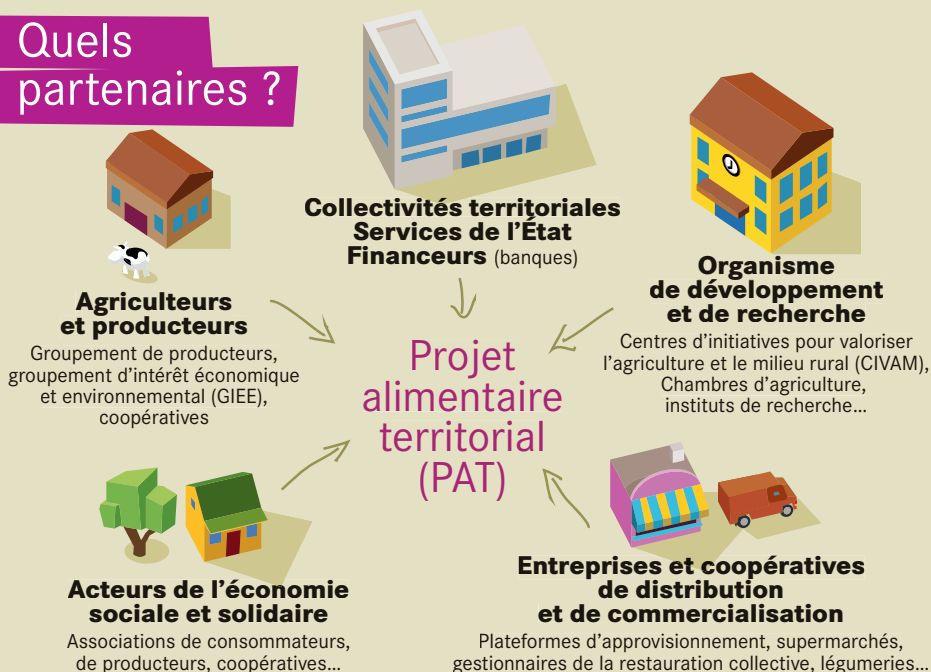
Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Quels sont les enjeux ?

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- ✔ **Une dimension économique :** structuration et consolidation des filières dans les territoires et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles sans lesquels la production n'est pas possible.
- ✔ **Une dimension environnementale :** développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ; valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique.
- ✔ **Une dimension sociale :** c'est un projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives, et regroupant tous les acteurs d'un territoire ; il contribue à une identité et une culture du territoire et permet de valoriser les terroirs.

Quels partenaires ?



Comment créer et développer un projet alimentaire territorial ?

Tout projet commence par un diagnostic de territoire partagé par les acteurs locaux et la mise en place d'une instance collégiale pour suivre l'état d'avancement du projet. La DRAAF peut vous aider dans cette démarche notamment en vous proposant une méthode de diagnostic.

Les actions de votre PAT peuvent s'inscrire dans différents outils de politique publique : schéma de cohérence territoriale, pôle territorial de coopération économique, plan régional d'agriculture durable, plan régional pour l'alimentation, contrat de bassin, programme régional de développement rural (financé par le FEADER*), charte de parcs naturels régionaux, agenda 21 local, stratégie touristique...



- *FEADER
Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER Fonds européen de développement régional
- LEADER Liaison entre action de développement de l'économie rurale
- PNA Programme national pour l'alimentation



Quels financements ?

Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.

L'appel à projets PNA* du ministère, les crédits des collectivités, les crédits du FEADER* (en particulier initiatives LEADER*) ou du FEDER* sont autant de financements possibles.

Je veux recréer des liens entre les consommateurs citoyens et les producteurs locaux

Je veux que notre terroir soit connu de tous grâce à l'agro tourisme

Je veux que les nouveaux projets de construction préservent les terres agricoles

Je veux que les produits de la marque locale soient mis en valeur dans nos supermarchés

Je veux être mieux rémunéré pour ce que je produis

Je veux des produits locaux et bio dans la cantine de mes enfants

Je veux que nos jeunes aient une meilleure connaissance de leur alimentation pour acquérir les bons réflexes

Je veux que les habitants connaissent l'origine des produits qu'ils mangent

Je veux que tous mes administrés aient accès à une alimentation de qualité et de saison

Je veux montrer ce que mon territoire sait produire

C'est un **projet alimentaire territorial** qu'il nous faut !



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT</p>

 agriculture.gouv.fr
 twitter.com/Min_Agriculture